

[Listen to this article](#)

— Rom. III, 8 —

D'après l'ordre divin, la justice tient une place dans chaque esprit humain, c'est-à-dire une appréciation du bien et du mal. Cette qualité, originairement parfaite chez notre père Adam, est plus ou moins obscurcie aujourd'hui, chez ses enfants à cause de la chute. Là même où cette vertu est en évidence, d'autres qualités peuvent être inférieures de sorte que la conscience peut ne pas toujours approuver les meilleures choses. Par exemple, Paul nous dit que c'était en toute bonne foi qu'il persécutait l'église de Christ pendant un temps. La conscience était là, mais elle était dirigée vers le mal par l'ignorance. Il en est ainsi de l'humanité. Nous n'avons pas seulement besoin d'avoir une conscience et de la conserver, sensible et délicate comme le régulateur de notre vie mais il est nécessaire de la guider dans le droit chemin et la seule direction sûre est de la guider par « *la sagesse d'en haut qui est premièrement pure, ensuite paisible, modérée, conciliante, pleine de miséricorde et de bons fruits* » (Jac. 3 :17). Béni soit celui qui dirige soigneusement sa conscience selon ces lumières, car le Seigneur le mènera dans le droit sentier, comme il l'a fait pour Paul de Tarse.

De temps à autre nous apprenons que des malfaiteurs ont été lynchés ou bien nous voyons d'autres manifestations de l'indignation publique contre ceux qui font le mal. Nous avons souvent été surpris du zèle qui semble animer certaines personnes pour aider à châtier ceux qui font des mauvaises choses, d'autant plus que nous reconnaissons « Qu'il n'y a point de juste, pas même un seul » — que personne n'est parfait ; que tous ceux qui poursuivent avec tant d'ardeur ce qu'ils appellent la canaille doivent se rendre compte qu'ils ont eux-mêmes des faiblesses, des défaillances, des imperfections, sinon de la même espèce, tout au moins parfois aussi répréhensibles. Nous en concluons que la majorité des gens vivent plus ou moins en conflit avec leur propre conscience et s'efforcent continuellement de l'étouffer ; mais que quand l'occasion s'offre de l'opposer au crime d'autrui, ils tranquillisent leur conscience satisfait en coopérant à leur châtiment. En même temps dans les cas de lynchage, par exemple —beaucoup semblent approuver l'esprit bas, vil et sanguinaire de la

nature déchue qui anime la foule, leur conscience les aidant à s'excuser momentanément en pensant qu'ils emploient leurs mauvais instincts au service de la justice — non, toutefois, qu'ils approuvent qu'on leur rende la pareille pour leurs propres fautes ou qu'ils consentent à se juger et à se discipliner, comme l'apôtre Paul le conseille à l'Eglise, mais parce que leurs natures tombées se réjouissent d'exercer la vengeance sur les autres.

Il nous est rapporté de Jésus que lorsqu'une femme convaincue de péché fut amenée devant lui par ses accusateurs qui lui dirent : « *Moïse, dans la loi, nous a ordonné de lapider de telles femmes : toi donc que dis-tu ?* » Jésus tourna leur attention sur eux-mêmes, infatués, satisfaits de leur propre justice, en leur disant : « *Que celui de vous qui est sans péché jette le premier la pierre contre elle* » Le monde n'entendrait certainement plus parler du lynchage, si ceux qui l'appliquent examinaient d'abord s'ils sont bien sans péché. De même beaucoup de ceux regardant comme un devoir d'être médisants, s'ils écoutaient le Maître disant : « que celui qui est sans faute parle contre son prochain », se tairaient. Apprenons de plus en plus à nous appliquer à nous-mêmes, notre besoin inné de justice. Que la justice fasse son œuvre parfaite, en amenant à la barre de notre conscience chaque mauvaise pensée, parole ou action et bientôt nos cœurs crieront à l'Eternel pour aide et miséricorde, que Dieu est toujours prêt et disposé à leur accorder.

«A moi la vengeance! »

Le message que Dieu adresse à son peuple, dans la Bible, c'est que celui-ci se débarrasse de fond en comble de ces sentiments de meurtre et de vengeance qui sont si communs parmi les hommes, et qu'à la place de ceux-ci les disciples de Jésus cultivent son esprit d'amour de bienveillance, de douceur, de patience et de longanimité. A ces disciples, le Seigneur dit : « *Ne vous vengez point vous-mêmes... A moi la vengeance, à moi la rétribution, dit le Seigneur* ». Aussi l'apôtre dit-il avec raison : « *Si ton ennemi a faim donne-lui à manger ; s'il a soif donne-lui à boire* » (Rom. 12 : 19-20). L'esprit du monde, l'esprit du cœur incircconcis, est contraire à tout cela ; même après que la voix du Seigneur s'est fait entendre et qu'on ouvre le poing obstinément fermé de la vengeance, au lieu de présenter à son ennemi la main tendue qui secoure, souvent le cœur conserve les sentiments les plus amers, l'esprit d'inimitié et même de meurtre et les manifeste par des paroles amères, de mauvais propos, regards, etc. Il faut en conclure de ces remarques que les évidences de notre constant développement dans l'esprit de Christ et de nos progrès dans la voie chrétienne ne se prouvent pas seulement du fait que nous n'exerçons pas ouvertement la vengeance, mais se

manifeste spécialement quand on sait mettre un frein à ce que Jacques appelle ce petit mais puissant membre qu'est la langue (Jac. 3 : 5). Lorsqu'elle est tenue en bride, afin qu'elle ne parle mal de personne, n'offense aucun homme, mais qu'elle est exercée au contraire continuellement à bénir, à réconforter et à relever les autres, c'est là la meilleure preuve d'une réelle acquisition d'une ressemblance spirituelle avec le cher fils de Dieu.

Nous voyons continuellement que dans notre condition actuelle déchue nous sommes incapables de juger charitalement des fautes d'autrui de ce fait nous sommes également incapables à être les juges des autres pour les condamner et les punir. En ceci nous ne protestons point contre le droit qu'a le monde de juger et de punir les criminels, mais nous faisons plutôt allusion au jugement plus élevé des motifs, des sentiments, de la conduite, qui ne rentre pas dans le domaine de la loi et des règlements humains. Les chrétiens, en revanche, doivent s'efforcer de vivre conformément aux plus hauts types de la loi humaine, et avant tout ceux qui veulent être des vrais disciples de Christ. La loi est pour ceux qui ne sont pas régénérés, tandis que pour tous ceux qui sont régénérés, engendrés de l'Esprit — noblesse oblige — il n'est que juste s'ils se regardent comme étant sur un niveau plus élevé, qu'ils parlent et agissent envers leur prochain selon les règles de l'amour, tandis que la loi humaine cherche seulement à faire observer les règles de la justice.

C'est pourquoi il est déclaré au chrétien que Dieu se réserve de faire lui-même justice et plus nous sommes entrés dans les conseils du Père et du Fils, plus nous apprécions le fait que la vengeance divine se manifestera selon les lois de la justice absolue tempérée par la miséricorde. Cela est conforme au caractère divin : Celui qui a formé l'œil a pu considérer la perfection de Celui qui nous a donné une conscience et le sens de justice et Celui qui nous a tracé le caractère de l'amour , sera juste aussi et prouvera pleinement son droit à être considéré comme le Dieu d'amour

« Dont la condamnation est juste »

Ces pensées nous mènent à notre texte et nous nous demandons quelle condamnation Dieu pourrait justement infliger. Au seuil de notre étude, Nous nous heurtons à deux difficultés. De notre première éducation le mot condamnation évoque à notre esprit des diables, avec des flammes, l'angoisse, les larmes, les cris et les gémissements. Est-ce là la vraie condamnation qu'un Dieu juste et aimant réservait à ses créatures ? Notre sens commun répond : Non, c'est impossible Il nous faudrait d'abord des preuves irréfutables avant de

pouvoir croire que Celui qui nous a enseigné d'aimer nos ennemis et de faire du bien à ceux qui nous haïssent, entreprendrait de donner une éternité de tourments et de tortures aux ennemis de son Règne. Néanmoins, ce malentendu, reliquat des sombres siècles moyenâgeux, aveugle ceux qui étudient la Bible et les empêche de voir la juste rétribution de Dieu pour la punition du péché.

Puis on est arrivé à donner au mot condamnation une autre signification que dans les temps reculés ; nos nouvelles versions de la Bible —Lausanne et Darby — traduisent mieux en servant du mot jugement : « Gens dont le jugement* est juste (L.) ». Malheureusement avec l'esprit rempli sur ce sujet de la fausse idée de démons cornus, de flammes, de tortures, etc., cela demande un certain temps à la majorité des hommes pour voir clairement la vérité à travers l'erreur, la confusion et la tromperie au sein desquelles ils vécurent depuis leur enfance.

Comment les non-croyants sont condamnés

Saint Jean (3 :18) dit : « *Celui qui ne croit pas est déjà jugé* ». Dans le même verset, il nous dit que celui qui croît n'est pas jugé. Lorsque Adam eut péché, une sentence de mort vint sur lui et nous ses enfants sommes nés participants de ses transgressions et imperfections par l'hérédité et participants également de sa condamnation, de sa malédiction ou de son jugement. Mais ceux qui croient en Christ sont considérés comme justifiés par la foi en Lui — comme séparés du reste du monde, s'affranchissant ainsi de la condamnation originelle adamique. Les croyants ne sont plus sous la condamnation bien que, comme Saint Paul le déclare, nous fussions autrefois des enfants de colère comme les autres (Eph. 2 : 3). Mais le monde reste toujours sous la malédiction, le jugement, ou si nous préférons, la condamnation.

Lorsque nous consultons les Ecritures au sujet de la condamnation, nous ne trouvons aucun passage qui fasse allusion à une éternité de tortures; au contraire les explications simples de la Genèse, montrent que la condamnation originelle, la punition du péché, fut la sentence de malédiction, les faiblesses, souffrances, douleurs et imperfections et la mort qui les termine. C'est là la malédiction et pour terrible qu'elle soit, elle n'est pas la malédiction déraisonnable, injuste et mal comprise des siècles des ténèbres.

Il était juste que Dieu refusât la vie éternelle aux créatures se montrant indignes de ce don,

par leur déloyauté et leur chute. Ceux qui présentement sont reconnus comme ayant échappé à cette condamnation, comme ayant été justifiés par la foi, sont représentés comme étant à l'épreuve et en danger d'encourir une seconde condamnation s'ils se montrent déloyaux envers Dieu et les principes de son gouvernement. En d'autres termes, l'intention de Dieu est de nous sauver de nos péchés et non de nous sauver dans nos péchés. Quiconque donc étant justifié par la foi, régénéré, engendré de l'Esprit, perd tous ces priviléges, retourne au péché, le désire et s'y attache, perdra cette position de justifié et tombera sous la condamnation : la sentence de mort. Comme la première condamnation était la mort, le Seigneur fait une distinction et appelle cette seconde condamnation, la seconde mort, de laquelle il n'y aura plus de rédemption, ni résurrection, ni relèvement. C'est un châtiment éternel, une destruction éternelle, mais non pas des tourments éternels.

Nous pouvons convenir assurément que de cette façon, la condamnation de tous ceux-là est juste. D'ailleurs puisque la vie éternelle est un don de Dieu, il n'est en rien obligé de la donner à tout le monde et il déclare que c'est son bon plaisir de ne la donner qu'à ceux qui la désirent sous certaines conditions. Nous voyons donc que les arrangements divins sont tous justes, sages et pleins d'amour, précisément tels que nous aurions dû nous attendre à les trouver si notre esprit n'avait pas été perverti par les traditions humaines qui nous ont défiguré Dieu en mettant à son compte les sentiments dépravés des hommes qui manifestèrent leur mauvais esprit en s'entre-déchirant, se torturant, se brûlant et se tuant les uns les autres : pour cause de différences d'opinions, ce qui est en opposition flagrante avec la lettre et l'esprit de l'enseignement divin.

«Vous les reconnaîtrez à leurs fruits»

Les enseignements de l'Ecriture paraissent être à plusieurs en contradiction avec les jugements que les hommes rendent entre eux.

Saint Paul nous dit de ne rien juger avant le temps (1 Cor. 4 : 5). Il promet qu'au temps marqué, lorsque notre changement s'opérera dans la première résurrection, nous serons perfectionnés et entièrement compétents pour juger toute chose; « *ne savez-vous pas, dit-il, que les saints jugeront le monde ?* » Mais si actuellement les disciples de Christ ne doivent « rien juger », d'autre part le Maître nous permet d'exercer une certaine espèce de jugement. Jésus dit (Matth. 7 : 16) : Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. Cueille-t-on des raisins sur des épines ou des figues sur des chardons ? » Non, jamais De même nous

devrions avoir assez de discernement pour savoir où trouver les fruits de l'esprit du Seigneur.

Si nous trouvons quelqu'un qui porte les fruits de l'esprit — bienveillance, patience, douceur, longanimité, charité fraternelle, etc. — l'amour pour Dieu et les hommes, la fidélité pour Dieu et sa parole — nous saurons qu'un tel homme n'est plus un enfant de colère, mais qu'il est passé de la mort à la vie. Il n'est pas besoin qu'il nous dise d'appartenir à telle ou telle fraction de l'Eglise terrestre ; ou qu'il nous fasse d'abord une belle et longue confession de ce qu'il croit et ce qu'il ne croit pas. Il peut être plus ou moins ignorant, ou plus ou moins éclairé, mais tant qu'il porte les fruits de l'Esprit, il appartient à l'église de Christ. Chaque disciple du Seigneur doit être capable de porter un tel jugement. Au contraire, chacun doit pouvoir reconnaître ceux qui manquent de ces choses, de ces fruits de l'Esprit et doit se souvenir que « *si quelqu'un n'a pas l'esprit de Christ, il n'est pas à lui* » (Rom. 8 : 9). Si par conséquent, on voit chez les autres un esprit de colère, de malice, de haine, d'envie, de querelle, d'égoïsme, si ces péchés ont pris pleine possession de leur cœur, de leur langue et de leur vie, on peut juger que les épines ne croissent jamais sur aucune branche de la vigne, aussi l'apôtre les désigne-t-il comme étant des œuvres de la chair et du diable. Il est donc évident que ceux qui portent ces fruits sont encore dans le « *fiel d'amertume* » (Actes 8 : 23), quelle que soit d'ailleurs la respectabilité de leur apparence extérieure.

Mais ici encore nous devons distinguer entre la chair et l'esprit. Si un frère ou une sœur manifeste accidentellement ces mauvais fruits, mais nous dit avec contrition et larmes qu'ils sont des faiblesses de sa chair, auxquelles son cœur ne consent point, nous ne devons pas juger le cœur nous ne devons point condamner la « nouvelle créature », mais plutôt accepter son dire et juger non selon la chair mais selon la réelle intention du cœur. Nous sommes incapables de lire dans le cœur, de juger ses intentions et de le sonder complètement. Nous devons laisser cela à Dieu.

L'apôtre dans notre texte discute la chose selon cette règle. Il ne parle pas du jugement de Dieu, mais du jugement général, du sien et de celui de l'Eglise contre les personnes qu'il accuse. Quelques-uns, par opposition au message de l'Evangile, le dénaturaient, diffamaient les messagers Seigneur qu'ils représentaient : disant que le message de Christ transmis par ses apôtres inculque le mal et le péché afin qu'il en arrive du bien. L'apôtre repousse cela et dit que la condamnation de ces gens est juste — qu'il a le droit de les juger et de dire que

cette défiguration du message du Seigneur était mauvaise et annonçait que ceux qui parlaient de cette manière étaient les serviteurs du Malin. De tels fruits d'animosité, d'opposition à la justice, indiquaient clairement que ceux qui disaient ces choses et s'opposaient ainsi à la bonne nouvelle du Royaume doivent être par le cœur éloignés, étrangers au Seigneur de gloire, dont ils ne possèdent ni ne manifestent l'esprit.

S'il était juste que dans son temps l'apôtre condamnât ceux-là et même désignât par leur nom Alexandre, l'ouvrier en cuivre, Hyménée et Philète, il peut être convenable aussi de nos jours pour les vrais disciples du Seigneur de reprendre et de réprover ouvertement, dans l'intérêt de la vérité, ceux qui s'opposent au divin message qui est annoncé aujourd'hui ; mais en tous cas la réprimande doit être pleine de modération, simplement pour montrer aux autres le vrai caractère de ceux qui font le mal, afin que d'autres soient avertis de ne pas se laisser entraîner par les transgressions et les erreurs des méchants. Rien dans le langage de Paul, reprenant ses adversaires, ne respire à aucun degré la malice, la colère, la haine ou la querelle, mais bien plutôt la pitié pour ceux qui font mal. Il les exhorte à ne pas se nuire mutuellement et enjoint aux chrétiens d'aider les autres à ne pas tomber avec eux et se laisser prendre dans leurs pièges.

Assez de damnation déjà

Le monde supporte maintenant la condamnation à cause du péché originel et soutient le combat de la vie sous une lourde malédiction, une lourde pénalité. Depuis 6000 ans la condamnation de la mort a reposé sur notre race et sous son empire des millions d'hommes sont descendus dans la grande prison, la tombe. Quand nous regardons autour de nous et que nous considérons la décrépitude physique mentale et morale de notre race; quand nous nous rendons compte que « *toute la création à la fois gémit et est en travail d'enfantement* » réjouissons-nous de ce que le plan de Dieu consiste à enlever la colère, la malédiction, la condamnation de la mort, son lugubre cortège de douleurs, de tristesses et d'afflictions ; de relever notre race et de l'élever graduellement de cette condition de péché et de mort à l'harmonie avec lui-même, pour autant que (lorsqu'elle en aura l'occasion favorable) elle accepte les desseins de l'Eternel.

C'est là le salut que les Ecritures proclament partout — un salut de délivrance du péché et de ses conséquences, la mort. Ce « grand salut qui, annoncé d'abord par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'on entendu » (Héb. 2 : 3). Il est vrai que l'Eternel donna aux

prophètes et à Israël des preuves et des manifestations spéciales de sa faveur, cependant ce message de salut ne fut jamais proclamé avant la venue de Jésus. Sa mort pour la rédemption de nos péchés est la base de notre réconciliation avec Dieu le Père — la base de tout salut que Dieu a préparé. L'esprit et le cœur des gens ont été détournés de l'enseignement des Ecritures et amenés à un enseignement erroné, contraire aux Ecritures et à la raison, savoir que le péché a pour salaire les tourments éternels. Nous avons méconnu le caractère aussi bien que la parole de notre Père céleste en supposant que le salut consiste à échapper aux tourments éternels. Mais maintenant que nous écoutons la parole de Dieu plus attentivement et que nous avons débarrassé nos cerveaux de la fumée des ténèbres moyenâgeux, nous voyons que « *le salaire du péché c'est la mort, et le don gratuit de Dieu c'est la vie éternelle* » (Rom. 6 : 23). Nous voyons maintenant que nous sommes rachetés de la mort afin que par la foi en Christ nous puissions devenir des dépositaires du don de Dieu la vie éternelle. Combien cette compréhension si claire réconforte notre esprit, épure notre cœur et nous rend aptes à adorer notre Créateur en esprit et en vérité ; à voir que le salut préparé en Jésus et accompli par lui est une délivrance de la mort, de la destruction ; que le Sauveur désigné est Celui qui donne la vie, qui racheta notre race et qui se propose selon le plan divin de restaurer à la perfection absolue et dans un Eden grand ouvert, toutes les familles d'Adam qui apprendront la leçon nécessaire — aimer la justice et haïr l'iniquité.

Le salut que notre Seigneur offrira au monde pendant l'âge du Millénaire sera une évidence permanente, tangible d'un relèvement de l'imperfection à la perfection, jour par jour, année par année. Mais un plus grand salut encore est conféré maintenant à une classe spéciale, une classe élue. Une délivrance de la mort, mais à une vie plus élevée que la vie humaine, plus élevée que celle dont Adam jouissait avant la chute, plus élevée que celle qui fut rachetée pour lui et pour sa race. Cette classe élue est appelée à une vie au plus haut degré sur le plan spirituel. Le salut de ces élus, toutefois, n'est pas une chose tangible, actuellement, mais acquise simplement par la foi. Par la foi ils acceptent le témoignage de la parole de Dieu concernant leur rédemption ; par la foi ils se reconnaissent justifiés gratuitement, couverts de la précieuse robe de justice de Christ ils suivent les traces de Jésus par la foi ; ils « *offrent leur corps comme un sacrifice vivant* », au service de la vérité et pour l'amour de leurs frères, fidèlement jusqu'à la mort. Leur salut par la foi, leur salut actuel, sera accompli dans la première résurrection ; ils seront au moment de leur mort changés en un instant, en un clin d'œil — changés de la corruptibilité à l'incorruptibilité du déshonneur à la gloire, de la nature humaine à la nature spirituelle.

Ceci, chers bien aimés, est notre salut, celui qui nous est maintenant offert, celui dans lequel nous espérons « affermir notre vocation et notre élection » ; celui pour lequel Paul insiste (Héb. 12 : 1) pour que nous rejetions toute entrave et le péché qui nous enveloppe si facilement, afin que nous puissions être participants de la première résurrection. Certes, nous serons satisfaits quand nous nous réveillerons à sa ressemblance, mais, dès à présent, nous sommes heureux de prévoir par la foi ce glorieux changement pour nous-mêmes et nous sommes bénis et réconfortés par le témoignage de la parole de Dieu et la pensée que des fleuves de bénédictions découleront par nous sur toutes les familles de la terre.

T.G. 12/1906